

Soixante ans d'indépendances africaines : un thermidor à perte de vue.

Éléments pour une historiographie apocryphe

Patrice Yengo

Université Marien-Ngouabi (Brazzaville) – Institut des mondes africains (EHESS)

Sociétés politiques comparées, 52, septembre-décembre 2020

ISSN 2429-1714

Éditeur : Fonds d'analyse des sociétés politiques, FASOPO, Paris | <http://fasopo.org>

Citer l'article : Patrice Yengo, « Soixante ans d'indépendance africaine : un thermidor à perte de vue. Éléments pour une historiographie apocryphe », *Sociétés politiques comparées*, 52, septembre/décembre 2020, http://www.fasopo.org/sites/default/files/varia4_n52.pdf

En histoire africaine, l'indépendance a toujours été assimilée à la décolonisation. Soixante ans plus tard, la question se pose toujours de savoir si la décolonisation a bien eu lieu, et si ce n'est pas le cas, qu'est-ce qui s'est alors passé. Telle est la question à laquelle cet article tente de répondre. En se fondant sur les anciennes colonies françaises, il stipule que l'octroi des indépendances à des dirigeants africains qui n'en voulaient pas fut le meilleur moyen d'arrêter la révolution coloniale qui avait commencé en Indochine et le début de son processus thermidorien qui, sous des formes diverses, dure encore. Cette réflexion a été inspirée par le travail de Fariba Adelkhah sur Thermidor en Iran et constitue un hommage pour elle, alors qu'elle est toujours privée de liberté.

Sixty Years of African Independence: Thermidor as Far as the Eye Can See. Elements for an Apocryphal Historiography
Abstract

In African history, Independence has always been confused with Decolonization. Sixty years later, the question still remains whether decolonization really occurred, and if it not, what happened exactly. This is the question this article attempts to answer. Based on the former French colonies, it states that granting independence to African leaders who did not want it was the best way to stop the colonial revolution that had begun in Indochina and the start of its Thermidorian process that, in its various forms, still lasts. This reflection was inspired by Fariba Adelkhah's work on Thermidor in Iran and is a tribute to her while she is still deprived of her freedom.

Mots-clés

Bloc hégémonique franco-africain ; bloc de pouvoir ; homme providentiel ; indépendance africaine ; Père de la nation ; pouvoir militaire ; révolution coloniale ; Thermidor.

Keywords.

African independence; bloc of power; colonial Revolution; father of the nation; French-african hegemonic bloc; military power; providential man; Thermidor.

Le génie politique du général de Gaulle lui permit de trouver une solution satisfaisante au problème. De Gaulle parvint à octroyer l'indépendance sans décoloniser¹.

**Pour Fariba Adelkhah,
dont l'étude « Thermidor en Iran » m'a inspiré cette petite réflexion.**

Il est aisément démontrable que les perspectives de l'émancipation sociale ouverte au lendemain de la Seconde Guerre mondiale, y compris l'indépendance africaine, ont été battues en brèche par l'inexorable poussée du néo-libéralisme. Et cela en fonction de cette perspective même. Surtout lorsque la célébration du soixantenaire de l'indépendance vient exhiber, dans une totale indécence, la réélection pour un troisième mandat – anticonstitutionnel – de deux figures que l'on présentait encore quelque temps auparavant parmi ce que l'Afrique comptait de plus moderne, Alassane Ouattara et Alpha Condé, qui pour son passé dans les organisations des Nations-Unies, qui pour avoir été enseignant en Sorbonne. Une indécence qui, dix ans plus tôt, avait pris la forme d'une commémoration marquée à son apothéose par le défilé des armées africaines le 14 juillet 2010 sur les Champs Élysées. On imagine mal que les pays qui se sont détachés victorieusement de la tutelle coloniale aient jamais eu droit à un tel privilège. Il faut croire que la possibilité de cette indécence est moins la puissance des États conviés que leur extrême sujétion. Penser cette sujétion dans sa permanente prorogation s'impose à nous pour mieux appréhender le processus qui lui a donné naissance. D'où il apparaît que ce processus ne fut pas une indépendance, mais son thermidor.

En référence à la Révolution française d'où le terme émerge, le processus thermidorien désigne, dans la pluralité des situations qui le caractérisent, la rupture d'une dynamique révolutionnaire et l'institutionnalisation d'un ordre où les professionnels de la politique n'ont de cesse de donner les gages d'un retour à un ordre qui, à défaut d'être l'ordre ancien, n'en perpétue pas moins les formes. Dans son historicité africaine, le processus thermidorien intervient d'un côté comme brisure « des aspirations des colonisés à une légitime émancipation, [...] considérées comme des agressions injustifiées contre la puissance française² » ; et de l'autre comme la souscription hégémonique d'un bloc de pouvoir occidentalo-africain qui garantit l'intégration des nouveaux États à l'économie-monde capitaliste³ et institue une gouvernance basée sur la violence. Parce que les attendus de la décolonisation n'ont jamais été satisfaits par les États « indépendants réellement existants », et ne peuvent jamais l'être, toute la charge des contradictions ouvertes par leurs dérives laisse apparaître du même coup la valeur du projet d'émancipation véhiculée par l'idée d'indépendance dont on ne saurait laisser la primeur à la souveraineté étatique réduite aux acquêts territoriaux qui en a été tirée. Il appert que l'idée d'indépendance reste toujours d'actualité, c'est pourquoi elle excède sa propre mise en pratique et la perversion thermidoriennes à laquelle elle a abouti, révélant par la même occasion le lieu de l'affrontement entre ceux qui en ont été dépossédés et ceux qui revendiquent aujourd'hui sa « réalisation ». Aussi connote-t-elle une stratégie d'appropriation qui doit être pensée dans son développement historique à partir des luttes qui l'ont alimentée ou qui continuent de l'animer.

La notion de thermidor, cela va sans dire, n'a jamais été convoquée dans l'appréciation des dynamiques concernant l'Afrique. Et pour cause : son appréhension relève d'une opération épistémologique qui sous-tend de prime abord l'historicisation de la crise de l'État en Afrique en dehors du champ interprétatif en vigueur qui, pour des besoins de taxinomie, nous a fait passer sans transition du néocolonial au postcolonial et maintenant au *décolonial*. Une logique

¹ Amadou Kourouma, *En attendant le vote des bêtes sauvages*

² Odile Tobner, « En attendant l'indépendance, retour sur l'histoire des décolonisations françaises », 16 février 2010, *Survie.org*, <https://survie.org/themes/francafrique/article/en-attendant-l-independance-retour>

³ Voir à ce sujet Jean-François Bayart, « Le concept de situation thermidoriennes : régimes néo-révolutionnaires et libéralisation économique », *Questions de Recherche*, n° 24 mars 2008, Centre d'études et de recherches internationales, Sciences Po ; et tout particulièrement l'ouvrage suivant de Fariba Adekhah, Jean-François Bayart et Olivier Roy, *Thermidor en Iran*, éditions Complexe (espace international), Paris, 1993, qui a servi de toile de fond à notre étude.

qui a fini par essentialiser les attributions ainsi distinguées en rabattant le présent sur le passé, comme pour éluder les formes de domination impériale à l'heure de la globalisation néo-libérale, tout en entretenant les illusions identitaires, nées des indépendances, qui se perpétuent même dans les diasporas. Sans oublier qu'il s'agit aussi de sortir, au-delà du double piège de la mythologisation héroïque d'une mémoire sublimée de l'échec que certains mouvements insurrectionnels entretiennent pour le compte des pouvoirs d'État qui la retournent contre ceux dont elle devait fonder l'action. Ensuite, la notion de thermidor nécessite, dans son application à la question de l'indépendance africaine, de lever au moins deux équivoques.

La première est celle de la révolution. Il n'y a de thermidor en effet qu'à la suite ou en réaction à une révolution. De quelle révolution l'indépendance africaine serait-elle le thermidor ? À cette question l'on pourrait répondre que l'indépendance, pour nombre d'Africains qui y avaient pris part, signifiait clairement la fin, tout au moins officielle, de la présence des « Blancs » et la réappropriation de l'aventure nationale par une société bridée jusque-là et loin des diktats des puissances extérieures. De ce fait « la proclamation de l'indépendance fut ressentie par les peuples comme une révolution synonyme de liberté qui devait mettre fin à toutes les exactions et humiliations coloniales : impôt par tête (...), ou cultures obligatoires (...)⁴ ». Sans nul doute pourrait-on même prendre prétexte de ce ressenti pour l'éclairer de l'exemple des mouvements insurrectionnels dont la radicalité a pu laisser croire à des changements de paradigme dans la conduite des affaires de l'État tels que les « trois glorieuses »⁵ qui ont mis fin au pouvoir de Fulbert Youlou au Congo-Brazzaville, les prises de pouvoir par les militaires « révolutionnaires » du Bénin et du Burkina-Faso, voire les étendre au Sénégal ou à Madagascar⁶. Cependant ni les uns ni les autres ne requièrent de qualité heuristique suffisante pour justifier de la dérive thermidorienne instruite par les Indépendances, à l'échelle continentale.

La seconde équivoque qu'il est nécessaire de lever pour sortir du dilemme que pose la révolution africaine et son effectivité, est d'extraire celle-ci d'une exclusivité strictement géographique, continentale, pour la replacer dans la temporalité globale induite au lendemain de la Seconde Guerre mondiale où elle participe de l'ébranlement – de l'Indochine à l'Afrique équatoriale – du tissu impérial français. Car l'idée d'indépendance est avant tout une notion politique surdéterminée par le statut même du colonisé qui formule et formalise une conscience en maturation dans un temps historique cerné d'un côté par le maintien du système oppressif colonial et de l'autre par l'inversion des rapports de forces à l'échelle planétaire. Ainsi l'idée d'indépendance ne révèle tout son sens que si l'on établit le lien qu'elle entretient avec la révolution coloniale.

PROLEGOMENES

Guerres mondiales, révolution coloniale, coup d'état du 13 mai

Il faut noter la place privilégiée qui revient aux conflits mondiaux comme instituants d'un ordre dans lequel les colonisés viennent occuper des positions qui leur étaient interdites quelque temps auparavant. Avec la Première Guerre mondiale, les prémisses de l'émancipation des colonisés avaient déjà été posées à travers les échanges entre Noirs d'Afrique, d'Europe et des Amériques et autour de la perspective du panafricanisme dont le second congrès se tient à Londres sous la présidence de E. B. Dubois⁷. Mais c'est l'aura de la révolution bolchevique qui attire l'élite africaine en France vers le Parti communiste dont les figures militantes les plus connues sont Tiémoko Garan Kouyate, un Soudanais (Mali) et Lamine Senghor, un ancien tirailleur sénégalais. Ce dernier fonde, en février 1925, le Comité de Défense de la Race Nègre (C.D.R.N.) et le journal, *la Voix des Nègres*, signant ainsi le début d'une

⁴ Catherine Coquery-Vidrovitch, « Le vécu des indépendances : histoire et mémoire » in *Les Indépendances en Afrique, L'événement et ses mémoires 1957/1960-2010*, Presses universitaires de Rennes, 2013, p. 11.

⁵ Rémy Boutet, *Les Trois glorieuses ou la chute de Fulbert Youlou*, Dakar, Chaka, 1990 ; Emmanuel Terray, « Les révoltes congolaise et dahoméenne de 1963 : essai d'interprétation », *Revue française de science politique*, n°5, 1964, p. 917-942.

⁶ Françoise Blum, *Révolutions africaines : Congo-Sénégal-Madagascar*, Presses universitaires de Rennes, PUR, 2014.

⁷ Les assises de ce congrès se tiennent en août et septembre 1921, successivement à Londres, Bruxelles et Paris. Cf. Anthony Mangeon, *La pensée noire et l'Occident : de la bibliothèque coloniale à Barack Obama*, Sulliver, 2010, p. 224.

presse militante qui compte parmi ces titres phares *Le Messager dahoméen*⁸, *Le Libéré* du Malgache Jean Ralaimongo qui soutient l'accession des indigènes de Madagascar à la citoyenneté française⁹, ou *Les Continents* de René Maran et Marc Tovalou.

La Seconde Guerre mondiale accélère ce processus qui se déroule, pour cette fois, sur le continent. La participation des colonies à l'effort de guerre exigeait que les promesses faites durant la Seconde Guerre mondiale soient tenues : abolition du travail forcé, égalité de traitement, accession à la citoyenneté. Les anciens combattants de retour au pays et le mouvement syndical en émergence sont les grands acteurs de ce combat. Ils sont stimulés par la nouvelle configuration mondiale dominée par les États-Unis et l'URSS dont la réprobation du colonialisme devient un argument géostratégique et par la charte des Nations-unies, ratifiée par la Grande-Bretagne et la France, les deux puissances coloniales. La France fait quelques concessions sociales et politiques sans toutefois renoncer à la répression. Et cela dès la fin de la guerre avec les épisodes sanglants de Thiaroye à Dakar en 1944, de Sétif le 8 mai 1945 et bientôt l'insurrection malgache de 1947. Ces deux derniers événements et leur répression sanglante signent, après la crise indochinoise de décembre 1944, le prélude à la révolution coloniale qui adopte, très vite, un tournant militaire, bouleversant profondément les rapports politiques au sein de l'État impérial français et de la IVème République.

Concrétisée par la défaite de Dien Bien Phu et le déclenchement de la guerre d'Algérie, la crise provoquée par l'essor de la poussée révolutionnaire dans les colonies peine à se résoudre jusqu'à la prise de pouvoir de Charles de Gaulle, le 13 mai 1958, dans un processus qui n'est rien moins qu'un coup d'État¹⁰. Que celui-ci ait pour point de départ Alger confirme non seulement que la question coloniale était bien au cœur de la crise de la IVème République mais que cette crise aussi ne pouvait se résoudre par un coup de force. Le 13 mai 1958 marque ainsi le cran d'arrêt de la révolution coloniale et réalise son thermidor en établissant, dans le même mouvement, une fracture temporelle bien nette dans le calendrier de l'émancipation des peuples colonisés entre un avant et un après 13 mai 1958.

Il n'est donc pas surprenant que l'indépendance des anciennes colonies françaises d'Afrique ne s'instruise que par cette date, dans la continuité inaliénable avec la Vème République où elle ne se donne à voir qu'en référence à Charles de Gaulle dont elle emblématise la figure, en incluant le discours du 30 janvier 1944 à Brazzaville dans la saga mythologique de la décolonisation. Un discours qui ne proposait, somme toute, que l'aménagement de l'ordre colonial en y associant quelques indigènes. Ce qui sera d'ailleurs réalisé au lendemain de la guerre avec l'ordonnance du 22 août 1945 instituant les élections dans les colonies, sur la base d'un double collège, celui des citoyens français et celui des Indigènes. La loi Lamine Gueye abolit certes le code de l'indigénat et le travail forcé, mais cette première mesure de l'Assemblée constituante en avril 1946 ne sera pas suivie d'effet surtout en son second volet accordant la citoyenneté française aux habitants des colonies. En la reprenant dans la constitution de la IVème République qui remplace l'Empire français par l'Union française, celle-ci ne vient que consacrer l'officialisation d'une élite politique de substitution, notamment avec la loi n° 56-619 du 23 juin 1956 plus connue sous le nom de « Loi-cadre Gaston Defferre ».

Le coup d'État du 13 mai renforce cette dynamique en mutilant totalement le projet de l'indépendance dont l'avènement n'introduit plus de césure au sein du continuum colonial, mais fige l'émancipation des peuples colonisés dans une transition bloquée sur son passé. Ainsi, loin d'instituer une rupture dans le processus de l'histoire coloniale, l'indépendance en prolonge la respiration, au point d'apparaître, à son corps défendant, comme le moteur de la réinscription des peuples africains dans une histoire dont ils voulaient (et veulent encore) s'affranchir. Sortir de cette impasse est une des conditions de son deuil afin de permettre sa réinscription dans la douloureuse indocilité de l'histoire et lui redonner du sens par une « mise en intrigue, qui introduit un premier décalage épistémique entre

⁸ *Le Messager Dahoméen* a été fondé à Paris en 1921 par Louis Hunkanrin, secrétaire à l'État-major aux effectifs coloniaux qui, malgré son statut de soldat, avait adhéré à « l'Union Intercoloniale » d'obédience communiste. Cf. Sylvain C. Anignikin, « Les élites africaines et l'indépendance : le cas des «évolués» du Bénin », *Outre-mers*, tome 97, n° 368-369, 2e semestre 2010, « Cinquante ans d'indépendances africaines », pp. 25-26.

⁹ Jean-Pierre Domenichini, « Jean Ralaimongo (1884-1943), ou Madagascar au seuil du nationalisme », *Revue française d'histoire d'outre-mer*, vol. 56, n° 204, 1969, pp. 236-287.

¹⁰ On peut lire avec intérêt, même de manière critique, l'essai de Grey Anderson, *La guerre civile en France, 1958-1962. Du coup d'État gaulliste à la fin de l'OAS*, Paris, La Fabrique éditions, 2018 (traduit par Éric Hazan).

l'événement tel qu'il est survenu et l'événement tel qu'il est raconté, enregistré, communiqué¹¹ ». Et tel qu'il aurait pu se faire. C'est à ce titre qu'il paraît indispensable aujourd'hui de réélaborer et de reformuler de manière critique les idées et les représentations qu'avaient accompagnées les luttes des colonisés jusqu'à l'équarrissage dans leur forme actuelle des États africains. Dans une certaine mesure, les forces qui ont tiré parti de la dégénérescence de cette idée engendrent sans relâche le désespoir des populations qu'elles continuent de soumettre, en figeant invariablement les questions sociales et politiques, voire idéologiques que l'idée d'indépendance portait et en entretenant la confusion autour des indépendances. Celles-ci sont rejetées dans un passé relativement lointain, confondu avec la décolonisation, voire avec la colonisation elle-même tellement celle-ci « continue à hanter l'Afrique. Même brève, dans le temps long du continent, l'idée d'indépendance occupe notre espace comme un éléphant un ascenseur. Nous ne pouvons pas (...) l'examiner froidement comme un médecin légiste examine un cadavre¹² ». Sauf que le cadavre bouge encore.

Indépendance : les mésaventures d'une idée

Georges Balandier aimait souvent évoquer cet épisode où le général Giap, grand vainqueur de Dien Bien Phu, s'étonnant de ce que la France ait quelque part déserté le Vietnam, disait : « Nous n'avons jamais combattu la France mais le colonialisme français au nom des valeurs que nous avions héritées justement de la France¹³ ». Ces propos rappellent combien l'idée d'indépendance contient cette rationalité presque excessive qui ouvre le champ de ses pratiques non sur la négation des valeurs civilisatrices de l'Occident (Les Lumières), mais sur l'appropriation de la Raison comme arme de combat contre ceux-là même qui croyaient en être les dépositaires exclusifs, révélant par la même occasion, dans le contexte de la barbarie de la Seconde Guerre mondiale, la crise de ces mêmes valeurs¹⁴. Pourtant au départ, il ne s'agit pas de rompre avec le pouvoir « impérial » mais de s'aménager un espace dans le nouvel ordre que l'on croit pouvoir construire avec lui. Espace où s'estomperaient les mécanismes d'aliénation qui cimentent la relation entre les Blancs et les Noirs et participent de la reproduction des hiérarchies des classes dans un complexe colonial travaillé par la sémantique de la couleur. Comme on le voit avec la loi Lamine Gueye, les premières revendications sont de type assimilationniste portant, essentiellement, sur l'égalité des droits et la justice sociale. Mais au fur et à mesure que le « maître » s'obstine, la radicalisation politique se précise : pour avoir été enfermé dans une situation qu'il n'a pas désiré, l'unique choix qui s'impose au colonisé, face à la « faillite de l'humain¹⁵ » est « de ne pas renier [sa] liberté au travers de [ses] choix¹⁶ ». Il ne restera plus qu'à une organisation d'incarner cette quête de liberté. Le Rassemblement démocratique africain (RDA) sera cette organisation.

Houphouët-Boigny et le Rassemblement démocratique africain (RDA) : flux et reflux

Fondé à Bamako (18-21 octobre 1946) par Félix Houphouët-Boigny et Modibo Keïta, à l'issue d'un Congrès ostensiblement boycotté par les « socialistes » sénégalais Lamine Gueye et Léopold S. Senghor pour cause d'atteinte à la souveraineté et à l'intégrité de l'Empire français, le RDA fédère les principaux partis anticolonialistes africains. Son affiliation au Parti communiste français (PCF), seul parti politique métropolitain présent à Bamako, provoque l'opposition de nombreux partis territoriaux africains et lui vaut une terrible répression notamment en Côte-d'Ivoire où le gouverneur Péchoux livre une bataille ouverte contre le Parti démocratique de Côte d'Ivoire (PDCI), sa section locale. L'Afrique occidentale française devient l'épicentre d'une radicalité portée par la grève générale des cheminots et des dockers (1947-1948) que Sembène Ousmane a bien décrite dans son roman : *Les Bouts de bois de Dieu*. Cette grève qui embrase l'ensemble de l'« Afrique occidentale française » (« A.O.F. ») est suivie par les événements de

¹¹ Paul Ricœur, « Le retour de l'événement », *Mélanges de l'École française de Rome. Italie et Méditerranée*, 104, 1992, p. 29.

¹² Didier Gondola, « Petite histoire de l'Afrique : l'Afrique au sud du Sahara de la préhistoire à nos jours de Catherine Coquery-Vidrovitch », *Africultures*, 3 mars 2011.

¹³ C'est le sentiment qui se dégage de la lecture du livre de Claude Blanchemaison, *La Marseillaise du général Giap*, Paris, éditions Michel de Maule, 2013.

¹⁴ Achille Mbembe, *La naissance du maquis au Sud Cameroun, 1920-1960 : histoire des usages de la raison en colonie*, Karthala, Paris, 1996.

¹⁵ Franz Fanon, *Peau noire, masques blancs*, Paris, Le Seuil, 1971, p. 71.

¹⁶ « Il y a ma vie prise au lasso de l'existence. Il y a ma liberté qui me renvoie à moi-même. Non, je n'ai pas le droit d'être noir. / Un seul devoir. Celui de ne pas renier ma liberté au travers de mes choix », Franz Fanon, *Ibid*, p.186.

1949-1950 en Côte-d'Ivoire qui marquent le premier grand affrontement du P.D.C.I.-R.D.A. avec l'administration coloniale. Cependant, l'idée d'indépendance, comme projet de renversement de l'ordre colonial, ne se borne pas à subsumer les poussées épisodiques qui en montrent la voie : toutes les forces qui sont prises dans l'étau des contradictions qu'elles soulèvent en payent le prix humain. Dont celui de l'abandon. A l'issue de ces événements Félix Houphouët « tirant à sa façon la leçon des graves événements suscités par la provocation du 6 février 1949, met brutalement fin à ce qu'on peut bien appeler la période héroïque du P.D.C.I.-R.D.A¹⁷ ». La voie est désormais ouverte pour un revirement que la majorité des dirigeants africains de l'époque entamera. Comme le note bien Emmanuel Terray, « après les incidents de Bouaflé et de Dimbokro, (en 1950) la Côte-d'Ivoire se trouvera aux bords de l'insurrection. C'est alors qu'un compromis sera conclu entre les dirigeants ivoiriens du R.D.A., peu soucieux de s'engager dans une aventure où les risques de débordement auraient été grands, et un ministre français « libéral », cherchant à empêcher le renouvellement en Afrique des erreurs indochinoises, François Mitterrand. Les termes du compromis sont les suivants : le R.D.A. brise les liens qui l'unissaient jusqu'alors au P.C.F. et au monde communiste, et apaise ses troupes, tandis que la puissance coloniale lui laisse le champ libre à l'intérieur, lui promet une évolution progressive vers l'« indépendance » et surtout lui garantit un important afflux de capitaux publics et privés. Depuis 1950, la Côte-d'Ivoire a effectivement suivi les chemins tracés par cet accord ; mais au terme de cet itinéraire, la bourgeoisie ivoirienne a changé de nature¹⁸ ». Le 8 mai 1950, le RDA annonce finalement sa désaffiliation du PCF et son rapprochement avec l'Union démocratique et socialiste de la Résistance (UDSR) de François Mitterrand. Seuls quelques partis, tel l'Union des populations du Cameroun (U.P.C) de Ruben Um Nyobe rompent leur appartenance au RDA en raison de ce choix.

Dans un premier temps, nous sommes bien dans un projet qui s'inscrit encore dans la configuration de l'aménagement du régime colonial mais qui, en ouvrant une alternative, perturbe tout de même les engrenages de l'ordre institué. Au cours de cette période, l'idée d'indépendance correspond à une conscience diffuse que les conjonctures politique et économique couvent sans pouvoir la faire advenir. Elle exige une stratégie d'appropriation qui nécessite une maîtrise totale des problèmes posés par la genèse d'un monde alternatif à la colonie, produit d'un universel auquel leurs populations aspirent. Tant que les directions politiques maîtrisent les dynamiques de leurs revendications et anticipent le but, celles-ci continuent à les suivre : le projet d'émancipation se présente ici comme un unificateur idéologique faisant valoir l'universalité des principes hérités de la République française, voire quelquefois la part chrétienne de cette idéologie, d'où l'adhésion massive des populations sur des motifs religieux. Cette dimension universaliste à la fois éthique et politique doit être comprise comme une quête démocratique propre à des populations qui se constituent comme actrices de leur propre destinée et forgent ainsi la foi dans la possibilité de matérialiser la part d'universel que porte leur lutte. Le troisième congrès du RDA qui se tient à Bamako, du 25 au 30 septembre 1957, auquel assistent aussi des personnalités françaises, Pierre Mendès-France, Edgar Faure et François Mitterrand, signe la fin des illusions¹⁹. Il révèle de profondes divergences entre la section RDA de Côte d'Ivoire dirigée par Félix Houphouët-Boigny et le reste du parti : Sékou Touré et Modibo Keïta souhaitent le maintien d'exécutifs fédéraux à Dakar et à Brazzaville, Houphouët-Boigny marque son attachement aux principes de la Loi-cadre qui préconise l'octroi de l'autonomie aux colonies de l'AOF et de l'AEF. Des dix sections territoriales du RDA représentées, seul le Gabon de Léon Mba appuie Houphouët ; tous les autres sont fédéralistes. Sékou Touré est élu vice-président. En cette même année 1957, les syndicats africains se détachent des syndicats métropolitains et constituent, lors de leur conférence intersyndicale du 13 Janvier « l'Union Générale des Travailleurs d'Afrique Noire » (U.G.T.A.N) présidé par Abdoulaye Diallo, vice-président de la Fédération Syndicale Mondiale d'obédience soviétique. Celui-ci réclame la Fédération et l'indépendance immédiate. Dès lors, les désaccords vont aller se multipliant. Ainsi le 5 avril 1958, au Grand Conseil de l'AOF, les élus RDA votent à l'unanimité une motion qui demande la création d'un exécutif fédéral. Houphouët-Boigny répond immédiatement par un désaveu du vote de la délégation ivoirienne. Face au RDA se dresse désormais le Parti du regroupement africain (P.R.A), créé à Dakar le 28 mars 1958 et présidé par Léopold Sedar

¹⁷ Marcel Amondji , « Le Parti démocratique de la Côte-d'Ivoire, de l'association librement consentie à l'adhésion obligatoire », *Peuples Noirs-Peuples Africains*, vol 7, n° 41-42 (Spécial Côte d'Ivoire) 3^{ème} trimestre 1984, p. 49.

¹⁸ Emmanuel Terray, « L'idée de nation et les transformations du capitalisme », *Les Temps Modernes*, numéro spécial *Minorités nationales en France*, août-septembre 1973, p. 503.

¹⁹ André Blanchet, *L'itinéraire des partis africains depuis Bamako*, Paris, Plon, « Tribune libre », 1958, p. 211.

Senghor qui réclame, lors de son congrès constitutif à Cotonou du 25 au 27 juillet 1958, l'indépendance immédiate et la nécessité d'une unité fédérale.

Cependant, tout bascule avec le retour au pouvoir du Général de Gaulle dont le projet constitutionnel reprend exclusivement les propositions de Félix Houphouët, alors ministre d'État. C'est ainsi qu'en application d'une ordonnance du 7 octobre 1958, les territoires français d'Afrique, à l'exception de la Guinée qui n'a pas approuvé la Constitution, choisissent le statut d'État membre de la communauté. Après le ralliement du RDA à la stratégie du gouvernement français, l'idée d'indépendance qui avait permis ce grand mouvement de rassemblement ne s'incarnera plus en Afrique sub-saharienne francophone que dans le courant radical de l'Union des Populations du Cameroun (U.P.C.). Dissoute en 1955, celle-ci s'engagera dans la lutte armée mais, comme à Madagascar en 1947, la répression sera féroce. Le 13 septembre 1958, Ruben Um Nyobé tombe sous les balles de l'armée française dans une forêt de Sanaga Maritime, dans le sud du Cameroun en pays Bassa, non loin de Boumnyebel, son village natal.

Entretemps, en application de l'article 76 de la Constitution, le Sénégal et le Soudan français s'unissent en une fédération qui prend le nom de Mali²⁰. Fédération à laquelle avaient aussi souscrit, avant de faire déflection, les représentants du Dahomey et de la Haute Volta. Il ne faudra que moins d'un an pour que cette fédération éclate, laissant entrevoir ce que le cours pris par le RDA préfigurait. Comme il ne faudra que 18 mois pour que la Communauté gaullienne fasse long feu ; l'expérience ouverte par la Seconde Guerre mondiale a révélé que les grandes Conventions, même ratifiées par un plébiscite, n'arrêtent jamais la marche historique des sociétés, et celle conduisant à l'indépendance en était une.

Août 1960, une indépendance en kit

Il faut avoir lu le témoignage empreint d'ironie et de mépris paternaliste de Guy Georgy sur les préparatifs de l'indépendance du Congo-Brazzaville, pour comprendre comment l'indépendance, prise au piège de l'accélération historique, fut un pur chantier « coupé-cloué » mais qu'il « fallait revêtir d'un pur éclat : il fallut mettre les bouchées doubles pour prendre les règles constitutionnelles, prendre les dispositions matérielles et préparer les cérémonies de transmission des pouvoirs²¹ ». Et d'ajouter que deux jours avant la proclamation de l'indépendance, « le 13 août, alors que tout semblait prêt, Constitution, accords organiques, structures étatiques, listes de nouveaux dignitaires, je m'aperçus qu'on avait oublié le drapeau et l'hymne de la jeune République indépendante du Congo²² ». Pourtant tout sera prêt au jour convenu. Et cela partout sur le continent où dans une liturgie réglée comme du papier à musique, avec les mêmes discours, interchangeables d'un pays à un autre et probablement écrits par les mêmes conseillers, les indépendances regroupées, quasiment toutes²³, entre le 1^{er} et le 17 août au gré de l'agenda aéronautique d'André Malraux, ministre chargé des Affaires culturelles et représentant du gouvernement français, viendront annoncer la consécration de leur thermidor.

Dans cette ritualité qu'aucune originalité²⁴ ne vient ébranler, l'indépendance pour fastueuse qu'elle fût, reste un événement purement factuel et quantitatif, d'une rare insignifiance. Au point de faire de cette insignifiance sa véritable signification symbolique et politique, l'aboutissement d'un projet où la parole des bénéficiaires ne comptait pas à l'exemple de Léon Mba qui, ayant pourtant refusé l'option de l'indépendance en espérant éventuellement un statut de département français pour le Gabon, se vit répondre : « c'est l'indépendance pour tout le monde²⁵ ». Preuve

²⁰ Sékéné Mody Cissoko, *Un combat pour l'unité de l'Afrique de l'Ouest, la Fédération du Mali (1959-1960)*, Dakar, Nouvelles Éditions Africaines, 2005.

²¹ Guy Georgy, *Le petit soldat de l'empire*, Paris, Flammarion, 1992, p. 252.

²² *Ibid.*

²³ À l'exception des anciennes colonies allemandes passées sous mandat français (Cameroun, le 1^{er} janvier ; Togo, le 27 avril), du Mali (22 septembre) et de la Mauritanie (28 novembre). Toutes ces indépendances ont lieu au cours de la même année 1960.

²⁴ Sauf sous le mode loufoque comme le signale Guy Georgy à propos de Fulbert Youlou qui manifesta bruyamment sa désapprobation de voir hisser le drapeau de son pays à la place de celui de la France : « Il n'était pas question, disait-il, de séparer l'enfant de sa mère et il exigeait que le drapeau congolais monte aux côtés de celui de la France et non pas à sa place », *ibid.*, p. 257.

²⁵ Georges Dougueli, « Gabon : Léon Mba, père de l'indépendance malgré lui », (Série : 1960, l'année où l'Afrique s'est réveillée), *Jeune Afrique* du 17 août 2020.

que c'est aux dirigeants qui avaient refusé l'indépendance que celle-ci fut octroyée. De là dérive, peut-être, que cette insignifiance constitue la mesure de l'existence de ces indépendances « infra-ordinaires » qui ont même cessé d'être le contraire de ce qu'elles représentaient pour devenir leur absolue altérité.

août 1960	Pays
1 ^{er} août	Dahomey (Actuel Bénin)
3	Niger
5	Haute-Volta (Burkina Faso)
7	Côte d'Ivoire
11	Tchad
13	République centrafricaine
17	Gabon

Tableau 1 : indépendances acquises au cours du mois d'août 1960

L'ORDRE THERMIDORIEN OU L'IMPOSSIBLE FONDATION D'UN CONTRAT SOCIAL

Hériter d'un État, créer une nation ?

Lors de la proclamation de l'indépendance du Gabon, André Malraux, conscient de la tâche colossale qui attendait les nouvelles autorités, prévint : « Pour que les promesses soient tenues, pour qu'il reste de l'indépendance autre chose que le souvenir des jours d'enthousiasme – car il existe maintes formes de dépendance même dans l'indépendance – il n'est qu'un recours, l' État²⁶ ». A ceci près que le principe territorial de la globalité capitaliste n'est pas l'État qui lui a toujours préexisté, ni la communauté imaginée que représente la Nation, mais l'assemblage des deux notions. L'État-nation est l'ensemble administratif d'un territoire harmonisé par le marché qui devient un mode de représentation et de structuration sociale : « De ce point de vue, l'État-nation et le marché renvoient à une même forme de socialisation des individus dans l'espace²⁷ ».

En Europe, l'unification territoriale d'un grand marché national était l'impératif politique et économique de la bourgeoisie parvenue à son apogée. Écouler la production à l'abri de la concurrence étrangère exigeait la suppression des barrières de communication et des priviléges aux castes propres à la société féodale tout comme il apparaissait indispensable de transformer les paysans dépendants d'un seigneur ou travaillant collectivement dans un village en ouvriers libérés de leur condition de reproduction, c'est-à-dire chassés de leurs terres. Le renversement de l'État féodal et la conquête par le marché du territoire national a permis la fusion de l'État et de la nation ; objectif réalisé de la révolution bourgeoise. Afin d'en faire la gestion en faveur de la bourgeoisie nationale, l'unification du marché intérieur commence par la délimitation précise des frontières de l'État. Frontières à l'intérieur desquelles le pouvoir n'est plus organisé à partir d'une sujexion de personnes mais d'une égalité formelle de citoyens face à une loi unique. Celle-ci, censée s'appliquer à tous de manière identique, abolit tant les particularismes locaux ou régionaux (linguistiques notamment) que les priviléges féodaux, et centralise la puissance coercitive de l'État. Ce dernier développe des infrastructures qui favorisent de fait la circulation des marchandises comme les canaux, et plus tard les chemins de fer. Les biens produits peuvent aussi être écoulés à peu de frais dans l'ensemble du pays. Il s'agit là d'une partie importante de l'unification du marché intérieur au profit de la bourgeoisie nationale. Vis-à-vis de l'extérieur, l'État unifié se comporte en chasse gardée des classes privilégiées qui se protègent ainsi de la concurrence

²⁶ André Malraux, « Discours de Libreville », 16 août 1960, inédit.

²⁷ Pierre Rosanvallon, *Le libéralisme économique. Histoire de l'idée du marché*, Paris, Seuil, 1989, p.124.

étrangère en édictant des tarifs douaniers et en gérant la monnaie de manière à unifier les prix à l'intérieur du territoire national tout en maintenant une disparité par rapport à l'étranger.

La question nationale était théoriquement marquée par l'emprise de son poids historique dans l'Europe centrale austro-hongroise du XIXème siècle où son mode de résolution passait nécessairement par le « droit des peuples à disposer d'eux-mêmes ». Ce qui présumait déjà une corrélation entre les peuples et les nations car le droit des peuples comme réponse à l'oppression de certaines nationalités au sein des empires ottomans ou austro-hongrois présupposaient des peuples nationaux auxquels manquait un espace territorial indépendant. En Afrique indépendante francophone, la filiation entre l'État et la nation est à l'opposé de cette situation. Les élites dirigeantes y ont hérité non d'une nation mais d'un État dont l'imaginaire du destin historique commun n'a été assuré jusque-là que par la colonisation laquelle a organisé le territoire et sa vie économique et sociale à ses fins propres. Ceux qui composent cette communauté n'en partagent d'ailleurs les moyens de communication écrits et verbaux qu'à travers le support linguistique de l'ancien maître. Même la monnaie en circulation, qui servirait de support à cette extension du capital à l'intérieur du pays, ne tire de valeur qu'en référence à la monnaie de l'ancienne métropole²⁸.

La nation apparaît ici comme un projet de l'État dont les élites se chargeront de définir les éléments constitutifs – unité économique, territoire, tradition – sur un territoire, produit d'un tracé arbitraire, dont il faut se rendre maître. En l'absence de processus historique d'accumulation de capital et d'une politique de redistribution équilibrée, la mainmise sur l'État du groupe dirigeant ne passe plus que par l'accès à la rente (captation de l'aide internationale, revenus du pétrole, etc.), biaissant les processus d'identification à la « nation » devenue *insecure*. Deviennent ainsi accessibles et opératoires les canaux de mobilisation de type ethnique ou ethno-religieux, les seuls disponibles dans la population. Il paraît compréhensible alors que le nationalisme politique de la direction de l'État thermidorien reste un nationalisme sans nation qui porte la marque de ses ambiguïtés dans l'autochtonie, sa forme usuelle de légitimation. Car à mesure que le fédéralisme s'éloigne, l'idée même de panafricanisme s'estompe. Il ne lui reste que le souvenir conceptuel que Kwame Nkrumah va imperturbablement continuer à incarner²⁹, sans succès, et que l'on croira concrétiser à travers la création de l'Organisation de l'unité africaine (O.U.A) dont la première tâche sera de valider l'inviolabilité des frontières héritées du colonialisme. Ce principe, dit d'intangibilité des frontières, sera adopté au Caire en juillet 1964 lors de la Conférence des Chefs d'État et de gouvernements³⁰.

Haro sur l'autre : aux sources ensanglantées de l'État thermidorien

Pour les peuples d'Afrique, toute perspective interne de paix s'éloigne. L'élan d'intégration dans les territoires où certains avaient élu domicile – la terre où ils étaient nés ou s'étaient installés – est brisé. Car l'État africain ne peut se prévaloir de la légitimation de son territoire qu'au nom d'un sentiment national fictif qui, parce qu'il ne correspond à aucune réalité des groupes socio-linguistiques présents sur son aire, se voit dans l'obligation de se forger un ennemi. À la période d'euphorie collective de l'indépendance succède bientôt celle des pogroms contre les étrangers dont les Dahoméens seront les premières victimes.

Ainsi dès 1958, dans ces nouveaux territoires, l'on assiste aux premiers pogroms anti-étrangers dirigés contre ceux des Africains qui avaient pu bénéficier, du fait de l'implantation coloniale et missionnaire, des formations plus qualifiantes administrativement. Ce fut le cas des Dahoméens et Togolais en Côte d'Ivoire qui servirent de bouc émissaire en octobre 1958 à la chasse aux étrangers lancée par la Ligue des originaires de Côte-d'Ivoire. Cette association, regroupant des jeunes chômeurs et des petits employés de bureau, avait profité d'un incident pour appeler la population d'Abidjan contre les étrangers qui, affolés, se regroupèrent dans le vieux port. « Du 24 au 26 octobre 1958, il y eut plusieurs morts, cinq cents maisons détruites tandis que des incidents se produisaient dans tout le pays. À la fin de l'année, 25 000 Africains étrangers avaient quitté la Côte-d'Ivoire³¹ ».

²⁸ Voir Olivier Vallée, *Le prix de l'argent CFA, Heurs et malheurs de la zone franc*, Karthala, Paris, 1989.

²⁹ Kwame Nkrumah, *L'Afrique doit s'unir*, Paris, Éditions Présence Africaine, coll. « Textes politiques », 2001.

³⁰ Michel Foucher, *Frontières d'Afrique. Pour en finir avec un mythe*, CNRS éditions, 2014, p. 9.

³¹ Suzanne Bonzon, « Modernisation et conflits tribaux en Afrique noire », *Revue française de science politique*, n° 5, 1967, p. 877.

La Côte d'Ivoire venait d'ouvrir la boîte de Pandore de la nouvelle « identité africaine » qu'allaient bientôt emprunter le Sénégal, le Niger et le Gabon et dont la dynamique subit un rebond constant depuis soixante ans³². L'Afrique centrale ne fut pas en reste de ces flambées xénophobes. A la suite d'un match de football entre le Gabon et le Congo en 1962, des incidents éclatent entre les deux pays. Les Congolais de Brazzaville sont expulsés du Gabon et en représailles, les Gabonais, puis les étrangers, subissent le même sort. Malgré la réconciliation entre les deux pays, le ver est dans le fruit. Bientôt ce sera autour de la République démocratique du Congo de Moïse Tshombe d'expulser les Congolais de Brazzaville qui ne tarderont pas de faire de même contre leurs voisins. Comme le montre ce dernier exemple, les figures de l'autre ne s'incarnent pas seulement dans le « lointain », celui dont l'origine est frappée d'adversité pour être d'une région ou d'une ethnie éloignée de la nôtre, mais aussi dans le proche, celui à côté duquel on vit au quotidien et qui partage les mêmes us et coutumes ; selon une démarche qui est toujours la même, on chasse d'abord les « indésirables » du lointain puis l'on se retourne contre les « indésirables » d'à côté, les siens, surtout lorsque les identités sécrétées par l'imaginaire fantasmique de la réalité coloniale viennent alimenter les passions politiques. À tout le moins, c'est l'exemple que nous livre la guerre civile de 1959 au Congo qui opposa les partisans de Fulbert Youlou à ceux de Jacques Opangault.

Arrivé comme par effraction dans un paysage politique dominé, jusqu'en 1956, par deux groupements politiques, le Parti Progressiste Congolais (PPC) de Félix Tchicaya et le Mouvement Socialiste Africain (MSA) de Jacques Opangault, Fulbert Youlou rompt les règles du jeu qui avait cours jusque-là. Ce champ politique est conditionné d'un côté par la division régionale de l'électorat où le PPC représente les groupes ethniques du Sud (du Kouilou au Pool), le MSA, ceux du Nord du Congo et de l'autre, par les filiations aux courants politiques dominants de la Quatrième République française. Le PPC est le représentant de la section locale du Rassemblement démocratique Africain (R.D.A.) affilié au groupe parlementaire communiste, et le MSA est rattaché à la section française de l'internationale ouvrière, (la SFIO). Face à cette répartition du champ politique, Fulbert Youlou compte d'abord sur le charisme que lui confère sa fonction sacerdotale. Jeune prêtre catholique, les ambitions politiques bridées par sa hiérarchie lui confèrent une image de dissident qui lui vaut le soutien des populations urbaines de Brazzaville, à majorité kongo, pour lesquelles il incarne désormais le nouveau Matswa. Du fait de cette incarnation, il mise ensuite sur le réveil du nationalisme kongo, l'appui des jeunes cadres (infirmiers, instituteurs, employés de l'administration...) et le soutien des déclassés urbains ainsi que sur l'alliance avec les chefferies traditionnelles. Contre toute attente, les nationalistes kongo se réclamant notamment d'André Matswa font défection. Pourtant, en dépit de cette absence de soutien, les succès électoraux de Fulbert Youlou vont aller croissant. Après les municipales de 1956, il prend la tête de la mairie de Brazzaville et crée l'Union de défense des intérêts africains (UDDIA) qui conquiert aussi la ville de Pointe-Noire et prend la tête du parlement du Moyen-Congo dans un climat de tension urbaine où la mobilisation politique des jeunes urbains annonce les violences à venir.

La coalition des partis de la première génération (PPC et MSA), formée à la va-vite et soutenue par le gouverneur général, ne change rien à la situation. Les deux blocs constituant deux groupes d'importance équivalente à l'Assemblée territoriale, un Conseil de gouvernement d'union est vite formé, sous la présidence de Jacques Opangault. Cependant, à la suite d'une manœuvre politique, la majorité échoit à Fulbert Youlou qui prend les rênes du pays sur fond de conflit armé entre ses partisans et ceux de son adversaire, Jacques Opangault. C'est la guerre civile de 1959 dont l'étape la plus meurtrière se déroule à Brazzaville du 17 au 20 février, notamment dans le quartier de Poto-Poto.

Au bout de trois jours, le bilan est lourd : une centaine de morts officiellement reconnus, plus de 200 blessés, 140 maisons détruites ou pillées, et de nombreuses arrestations. Fulbert Youlou fait incarcérer Jacques Opangault. Deux députés MSA ayant déserté leur parti pour rejoindre les rangs de l'UDDIA, Fulbert Youlou procède à l'organisation d'élections législatives anticipées non sans avoir pris soin de préparer un nouveau découpage électoral. Les législatives de juin 1959 donnent la majorité aux alliés de Youlou qui rafle 51 des 61 sièges du Parlement, même

³² C'est dans ce prolongement que l'idéologie de l'« ivoirité » est venue répondre à une préoccupation politique conjoncturelle, dans la continuité oblitée de la politique d'Houphouët-Boigny en matière d'immigration. Cf. Jean-François Bayart, Peter Geschiere et Francis Nyamnjoh, « Autochtonie, démocratie et citoyenneté en Afrique », *Critique internationale*, 2001, 10, p. 181.

si en voix l'écart est moins sensible. Fort de cette victoire, Fulbert Youlou peut alors se retourner contre la dissidence matswaniste. Au lendemain des élections législatives de 1959, les partisans de Youlou, irrités par l'obstination matswaniste de ne pas apporter leur soutien à leur leader, se lancent dans des pogroms anti-matswanistes dans les quartiers de Bacongo et Makélékélé, pillant et brûlant leurs cases, tuant les « suspects ». Le 28 juillet ceux-ci sont parqués dans une usine désaffectée de M'Pila pour être déplacés dans les régions du Nord. Leur refus de partir de Brazzaville oblige les forces de l'ordre à recourir à la force. Bilan : 35 morts sur place.

La répression des matswanistes montre que la guerre civile de 1959, qui a toujours été décrite comme l'évidence de l'opposition ethnique entre les Nordistes et les Sudistes et plus particulièrement entre les Mbochi de Jacques Opangault et les groupes kongo soutenant l'abbé Fulbert Youlou, est bien plus que cela. Elle montre que dans l'espace thermidorien du pouvoir, aucune dissidence, surtout interne au groupe ethnique du chef, n'est tolérable.

REVES BONAPARTISTES : LA FABRIQUE DE L'HOMME PROVIDENTIEL

Luttes politiques et permanence du coup de force

Dans le domaine politique, la légitimation de l'État thermidorien africain passe nécessairement par une étape déterminante de réaction contre le « projet d'indépendance » que ses propres élites avaient élaboré et qui, dans le contexte du nouveau rapport de forces issu de Yalta, est qualifié désormais de communisme. C'est au nom de ce nouveau rapport que, pour s'élever en une nouvelle force au sein du bloc de pouvoir naissant, les nouveaux dirigeants entrent dans un cycle d'affirmation politique qui passe par l'élimination des rivaux en empruntant la voie de l'épuration comme l'illustre le « complot du chat noir » en Côte d'Ivoire, ou celle des coups d'état – militaires et constitutionnels. C'est dans cette dernière catégorie qu'il faut ranger le coup d'état constitutionnel de Léopold Sédar Senghor qui lui permit d'éliminer Mamadou Dia et Valdiodio N'Diaye. Deux épisodes qui inaugurent la longue liste des coups d'état qui donneront lieu à des régimes plébiscitaires ou bonapartistes de parti unique.

« Complot du chat noir » et arrestation de Mamadou Dia : deux coups de force initiatiques

Le « complot du chat noir³³ » est l'une de ces histoires de complot en sorcellerie, dont l'Afrique sera émaillée de 1960 à nos jours, au cours de laquelle le secrétaire général du Parti démocratique de Côte d'Ivoire (P.D.C.I.) et maire de Grand-Bassam, Jean-Baptiste Mockey, est accusé d'avoir attenté à la vie de Félix Houphouët-Boigny selon une procédure maraboutique qui consiste d'abord à le déviriliser, le rendre donc sexuellement impuissant, avant de lui ôter la vie. La procédure est pour le moins singulière mais elle concerne un homme pharmacien de formation et dont la connaissance des fioles peut être de nature à servir ses desseins. D'autant que, situation aggravante, Jean-Baptiste Mockey est un proche, voire très proche. Il a dirigé le cabinet de Houphouët-Boigny lorsque celui-ci était ministre de la IVème République, ce qui lui a valu le poste de vice-Premier ministre, chargé de l'Intérieur.

Les faits se déroulent entre juillet et octobre 1959. Ils font d'abord état d'une découverte macabre : une tête de chat noir tenant dans sa gueule une corne de boeuf aurait été trouvée presque simultanément dans la résidence à Yamoussoukro de Félix Houphouët-Boigny et dans sa demeure à Paris. Comme dans toute procédure sorcellaire où les preuves s'accumulent, d'autant plus accablantes qu'elles sont farfelues, l'eau se resserre autour de Jean-Baptiste Mockey. On lui trouve des liens avec la Guinée dissidente, on l'accuse de vouloir créer un mouvement d'indépendance de la Côte d'Ivoire. Que sa position soit à l'extrême opposé de ce qui lui est reproché puisque celui-ci accuse plutôt la France de pousser les États africains à une indépendance trop hâtive alors qu'ils n'ont pas encore maîtrisé l'ensemble de leur tissu productif, ne change rien à l'accusation. Voire la renforce. Car dans le même temps, il intervient au IIIe congrès du PDCI de septembre 1959 pour stigmatiser la *Communauté française* créée par le général de Gaulle, dont la mise en place contribue à affaiblir les États que l'on destine à l'indépendance au profit de

³³ Samba Diarra, *Les faux complots d'Houphouët-Boigny : fracture dans le destin d'une nation (1959-1970)*, Paris, Karthala, 1997 et Marcel Amondji, *Félix Houphouët et la Côte-d'Ivoire. L'envers d'une légende*, Paris, Karthala, 1984.

certains milieux financiers et économiques français installés dans le pays : « Ce que nous constatons surtout dès maintenant, onze mois après le vote et la promulgation de la constitution [de la Communauté], c'est que sa vie peut être dangereusement menacée par les actes, que nous voulons encore croire insuffisamment réfléchis, de certains fonctionnaires irresponsables, ainsi que de certaines puissances économiques et financières métropolitaines dont on peut se demander si leur souci de faire des affaires dans des États indépendants, mais impuissants, ne remplace pas leur amour de la patrie [...]»³⁴. Un discours de trop, perçu comme une provocation, qui oblige Houphouët-Boigny à accélérer sa destitution. Il est démis de ses fonctions de vice-Premier ministre et de ministre de l'Intérieur puis du bureau politique du PDCI après que les décisions prises eurent été validées au cours d'un procès en sorcellerie présidé par Houphouët-Boigny lui-même, exclusivement à charge et basé uniquement sur la foi de marabouts et autres féticheurs qui n'auront aucun mal à administrer la preuve des ambitions occultes de Jean-Baptiste Mockey³⁵. Cependant le « complot du chat noir » n'est que le prélude à une série de coups de force qui, de 1959 à 1963, achèveront de faire de Houphouët-Boigny le maître absolu de la Côte-d'Ivoire. Après Jean-Baptiste Mockey, ce sera, en janvier 1963, au tour d'Amadou Koné, secrétaire général de la jeunesse du parti, « d'attenter à la sûreté de l'État ». Il est arrêté avec l'ensemble des membres du bureau exécutif de son mouvement auquel on associe quelque temps plus tard des universitaires et autres intellectuels fraîchement rentrés au pays après leurs études, pour tentative de renversement du régime. C'est le complot dit des « jeunes » qui sera suivi par celui des « anciens ».

Par un procédé d'un cynisme tout stalinien, l'on fait présider la cour de sûreté de l'État chargée de juger les jeunes cadres par la victime du « complot du chat noir », Jean-Baptiste Mockey qui se trouve lui-même rattrapé, le 28 août 1963, soit quatre mois après, par le complot dit des « anciens ». Cette fois, il est condamné à mort. Le « complot des anciens » est celui des militants de la première heure, ceux de la lutte anticoloniale auréolés du label PDCI-RDA. Son procès, tout comme les précédents, se déroule à huis clos dans le domaine privé du Président Houphouët-Boigny à Yamoussoukro, suivant un scénario où les mauvais traitements et la torture font recette dans l'extorsion des « aveux ». Les conditions de détention sont si cruelles que certains détenus, à l'instar d'Ernest Bolta, président de la Cour suprême de Côte-d'Ivoire y laisseront leur vie en 1964. « À la fin du mois de juin 1964, on compte environ deux-cents détenus dans les geôles parmi lesquels, et c'est un fait significatif, on trouve des Baoulé et des proches du chef de l'État. Lors du second procès, soixante condamnations sont prononcées, en partie compensées par dix-huit grâces³⁶ ».

L'exemple d'Houphouët-Boigny sera bientôt suivi, notamment au Sénégal où Léopold Sedar Senghor partira en campagne contre Mamadou Dia et Valdiodio N'Diaye.

Dans une configuration bicéphale calquée sur la Quatrième République, le Sénégal, au lendemain de l'indépendance, se présente comme un régime parlementaire dont la fonction de président de la République est occupée par Léopold Sedar Senghor à qui il revient de conduire la politique extérieure du pays. Les politiques intérieure et économique sont assurées par le président du Conseil des ministres, Mamadou Dia. Les deux hommes, qui appartiennent à l'Union progressiste du Sénégal (UPS) dont l'orientation politique se réclame d'une voie africaine du socialisme, vont bientôt se heurter sur les stratégies à mettre en œuvre. Senghor, qui quelques années plus tôt préconisait que « pour acquérir au-delà de l'indépendance nominale, une indépendance réelle, force nous est, à nous pays sous-développés d'Afrique Noire, de dépasser le stade de l'indépendance pour nous insérer en une étape ultime dans un ensemble plus vaste. Peu importe s'il s'agit de consentir librement des abandons de souveraineté, de mourir à l'absolu fictif de l'indépendance pour jouir de l'indépendance réelle³⁷ », se range de plus en plus sur les options élyséennes. Mamadou Dia, de son côté, soutenu par son ministre des Finances, Valdiodio N'Diaye³⁸, prône la sortie de la monoculture

³⁴ Marcel Amondji. « Assabou et Marcoussis : deux tragédies ivoiriennes », *Outre-Terre*, vol. no 11, no. 2, 2005, p. 216.

³⁵ Une des preuves serait la découverte, dans le cimetière de Yopougon, d'un chat enterré avec la photo d'Houphouët-Boigny dans le ventre.

³⁶ Thibaut Simonet, « Les composantes du pouvoir de Félix Houphouët-Boigny en Côte d'Ivoire (1958-1965) », *Outre-mers*, n° 368-369, 2010, p. 417.

³⁷ Cité par Y. Sylla, « Évolution de l'Afrique », *Politique étrangère*, n°1, 1959 - 24^eannée, p. 87.

³⁸ Valdiodio Ndiaye est surtout connu pour le discours qu'il prononça le 26 août 1958 sur la place Protet, lorsqu'en l'absence de Senghor, en séjour en Normandie, le Sénégal accueille le général de Gaulle, qui achève à Dakar son périple africain de promotion du référendum constitutionnel qui posera les bases de la Ve République. Lorsque Valdiodio Ndiaye conclut son plaidoyer en faveur de l'indépendance sénégalaise en affirmant : « la politique du Sénégal, clairement définie, s'est fixée trois objectifs qui sont, dans l'ordre où elle veut les atteindre : l'indépendance, l'unité africaine et la Confédération », le général de Gaulle, exaspéré, rétorque : « si vous voulez l'Indépendance, prenez-la ! ».

arachidière héritée de l'économie coloniale et de la dépendance à la France, envisageant par exemple la révision des accords de défense franco-sénégalais ou la constitution d'une zone monétaire ouverte à la Guinée, la Guinée-Bissau, le Cap-Vert et la Mauritanie. Autant d'éléments que l'on trouve dans ses ouvrages d'économie africaine³⁹. Pour contrer les deux hommes dont l'influence est croissante au sein du parti, Senghor procède à leur arrestation, le 18 décembre 1962. Ils sont incarcérés en même temps que trois autres ministres sur la base d'une motion de censure, votée, non à l'Assemblée nationale mais au domicile de son Président. À la suite de quoi, ils sont tous traduits devant la Haute Cour de justice.

De ce procès qui se tient du 9 au 13 mai 1963, Pierre Biarnès dira dans *Le Monde* du 11 mai 1963 que « le ministère public éprouve quelques difficultés à étayer certaines des charges retenues contre l'ancien président du Conseil sénégalais et ses quatre coïnculpés. C'est ainsi notamment que les accusations portées contre M. Valdiodio N'Diaye, ministre des Finances – très efficacement défendu par Me Badinter – semblent fondre comme neige au soleil. Il apparaît nettement que l'on assiste à la conclusion judiciaire d'un conflit politique, lui-même réglé depuis la reprise en main du pouvoir par M. Senghor, président de la République ». Bien que le procureur général n'ait requis aucune peine, sollicitant même des circonstances atténuantes pour tous les accusés, Mamadou Dia est condamné à la prison à perpétuité tandis que les peines pour les autres accusés sont comprises entre cinq et vingt ans d'emprisonnement ferme.

De la Côte d'Ivoire au Sénégal puis à toute l'Afrique centrale, le coup de force devient un marqueur permanent de qualification politique qui indique clairement que la régulation à l'intérieur d'un cadre constitutionnel définit contredit les formes thermidoraines de l'exercice d'un pouvoir pris d'assaut par la figure de l'homme fort.

Pouvoir militaire et pronunciamiento permanent

Tout processus thermidorien nécessite en effet un homme fort. C'est l'armée qui va bientôt le lui fournir. Dès les années 1960, les forces armées acquièrent une grande autonomie lorsque, partout en Afrique, les coups d'État militaires deviennent la réponse obligée à l'incurie des factions dirigeantes de la bureaucratie d'État en butte aux revendications des populations trahies par les indépendances formelles. Du fait de ces intérêts, les implications étrangères et le mercenariat constitueront les adjutants nécessaires à la coercition restaurée. De fait, quelle que soit la forme du régime militaire, le coup d'État est toujours son essence, et la force, son action politique. Briser les grèves, emprisonner les manifestants sont autant d'activités politiques à part entière pour les militaires et partout où l'armée s'impose, sa prise de pouvoir est toujours accompagnée par une restriction des libertés acquises et les cadres militaires investis de pouvoirs exorbitants. Car dès que l'armée devient autonome, elle n'a plus d'autre moyen d'action ni d'autre perspective que militaire.

De toute évidence, les armées ne (re)produisent pas seulement le pouvoir ou des discours de pouvoir sur la conduite de l'État ; elles redistribuent à l'intérieur de leur propre hiérarchie les dividendes de ce pouvoir. Ainsi, les armées sont les seules parmi les bureaucraties à réunir dans leur essence autoritaire les composantes traditionnelles bureaucratiques et charismatiques⁴⁰. Les hiérarchies militaires se construisent en effet sous le charisme du commandement, c'est-à-dire sous la domination directe et personnelle des supérieurs militaires sur les subordonnés. On peut dire à la suite de Foucault que le pouvoir de l'armée est la manifestation du pouvoir nu. D'un côté effectivement, les hiérarchies militaires se développent sur le mode des structures de discipline légitimées à travers une hiérarchie stricte. De l'autre, elles relèvent d'une forme particulière de connaissance du pouvoir, incarné dans la professionnalisation de l'entreprise « de la violence » et rationalisé par la position spécifique des militaires dans l'appareil d'État. D'autant que l'armée représente un corps social stérile qui non seulement ne produit rien mais vit exclusivement du travail de la société, accroissant de manière considérable la dépendance du pays vis-à-vis de l'extérieur, notamment à l'égard des secteurs producteurs d'armements. Cette dépendance, étendue aux « armées-

³⁹ Mamadou Dia, *L'économie africaine. Études et problèmes nouveaux*, Paris, P.U.F, 1957.

⁴⁰ Morris Janowitz, *Military Institutions and Coercion in the Developing Nations: The Military in the Political Development of New Nations*. Expanded edition of [I]*The Military in the Political Development of New Nations* [I], 1977.

mères » tant pour les besoins en formation et l'approvisionnement que pour l'encadrement au haut niveau, ne peut être solvable que par la prise de pouvoir. S'énonce ici à l'évidence que la création des armées nationales africaines reposait avant tout sur des militaires ayant appartenu aux troupes coloniales françaises et qui venaient d'être transférés aux nouvelles autorités. C'est le cas de Bokassa, Eyadéma, Lamizana, Ngouabi, Malloum, Moussa Traoré, etc. Établies essentiellement sous le contrôle politique des métropoles, les armées africaines ont ainsi fait leur apprentissage du pouvoir comme armées de conquête domestique et de mise des populations sous tutelle interne. Rien de surprenant alors qu'elles servent des intérêts complètement étrangers à ceux des peuples qu'elles terrorisaient et oppriment, augmentant ainsi l'insécurité en les privant de leurs droits légitimes⁴¹.

date	Pays	commentaires
13 janvier 1963	Togo	Des anciens militaires de l'armée française, dont Etienne Gnassingbe, opèrent un coup d'état qui aboutit à l'assassinat de Sylvanus Olympio. Ce dernier est remplacé par Nicolas Grunitzky.
28 octobre 1963	Dahomey (Bénin)	Christophe Soglo renverse Hubert Maga.
17 février 1964	Gabon	Des militaires gabonais renversent Léon Mba qui est rétabli dans ses fonctions par l'armée française 24 h plus tard.
24 novembre 1965	Zaïre	Le colonel Mobutu Sese Seko démet Joseph Kasa-Vubu, alors Président.
22 décembre 1965	Dahomey (Bénin)	Christophe Soglo, promu général, organise un coup d'état après avoir déposé Tahirou Congacou qui se préparait à organiser des élections.
1 ^{er} janvier 1966	République Centrafricaine	Le colonel Jean-Bedel Bokassa renverse David Dacko le jour de la Saint-Sylvestre.
3 janvier 1966	Haute-Volta (Burkina Faso)	Sangoulé Lamizana renverse Maurice Yameogo.
27 juin 1966	Congo	Tentative de coup d'état par le capitaine Marien Ngouabi contre le Président Alphonse Massemba Débat.
13 janvier 1967	Togo	Etienne Gnassingbe renverse le Président Nicolas Grunitzky et prend le pouvoir.
17 décembre 1967	Dahomey (Bénin)	Christophe Soglo est renversé par une coalition de jeunes officiers qui remettra le pouvoir au colonel Alphonse Alley.
31 août 1968	Congo	Une coalition menée par Marien Ngouabi renverse Alphonse Massemba-Débat.
19 novembre 1968	Mali	Le colonel Moussa Traoré démet Modibo Keita

Tableau 2 : Principaux coups d'état en Afrique francophone entre 1963 et 1968

Fascination de l'Un : les visages du Père de la nation

Le personnage qui émerge de ce contexte est celui d'un homme fort dont la figure incarne la nation en construction : il est le Père de la nation. Au risque d'une inflation de significations, retenons que le Père de la nation n'est pas nécessairement le père de l'indépendance et encore moins le père fondateur. Car la fondation n'exige pas forcément une figure unique. En pratique, le père de l'indépendance ou père fondateur peut être une figure en double, une figure bicéphale (Lumumba - Kasavubu au Congo-Kinshasa, Ruben Um Nyobé - Ahmadou Ahidjo au Cameroun). Dans ce cas d'ailleurs, c'est la mort de l'un qui donne à l'autre le rôle de père de la nation.

Le père de la nation se constitue donc à partir de l'identification validée par l'histoire, la culture et l'imaginaire social, d'une figure devenue maître de l'histoire de la communauté étatique. Premier né de la nation qu'il se charge de diriger, il ne peut advenir que marqué dès sa naissance par des faits qui seront mis en perspective téléologique dans un parcours de prédestination, incluant aussi bien la création du parti qui l'érige en passeur intergénérationnel, médiateur interethnique, que la figure de l'opposant au « commandant », à l'administration coloniale. Si de surcroît, ce récit comporte un séjour en prison, celui-ci sera l'épreuve initiatique indispensable à l'engendrement du héros prométhéen et libérateur du peuple qu'il veut être pour mener celui-ci jusqu'à la « victoire finale ». Dès cet instant, il prend place dans le cénacle fermé des ancêtres fondateurs dont il incarne l'ordre vivant à travers l'unité de la nation symbolisée par l'unité idéologique et organisationnelle du parti, dont il est la personification jusqu'à la

⁴¹ Sunday Abogoye Ochoche, "The Military and National Security in Africa", in Eboe Hutchful and Abdoulaye Bathily (eds.), *The Military and Militarism in Africa*, Dakar, Codesria, 1998, p. 117.

concentration des fonctions : « président et du parti et de la République et du Conseil de gouvernement, le chef de l'État est en même temps le chef suprême des armées, parfois ministre de la Défense. Unité des fonctions cardinales, le Père de la nation devient ainsi le grand géniteur, l'origine absolue. Il n'y a pas personnalisation d'un pouvoir extérieur à lui ; bien au contraire, tous les pouvoirs des acteurs économiques, sociaux, idéologiques, politiques, au sens littéral, émanent de lui comme les enfants d'un père ; tout de la nouvelle société provient de lui (...) »⁴².

L'unité est le maître-mot de ce pouvoir qui définit la nation exclusivement en termes lignagers, domestiques, comme une vaste famille d'où toute dissidence est bannie et traitée comme un acte de malveillance sorcellaire. Raison pour laquelle, il n'y a d'évitement politique que violente, dès lors qu'une victime émissaire a été désignée. Le consensus autour du Père de la nation est la seconde idée maîtresse de ce rapport qui montre les difficultés à régler les affrontements au sommet par un accord de type minimal interdisant l'usage de la force physique. Le rôle du Père de la nation est d'incarner ce consensus au-delà de son désir personnel. Par peur de la fragmentation sociale, la construction consensuelle autour de lui devient un acte de paix civile, idéalisation du lien social. Dans ce contexte, il n'y a de gouvernement que d'union nationale comme il n'y a, à côté du parti, que des organisations de masse, elles-mêmes uniques, quelle que soit leur nature. Qu'elles soient syndicales, de femmes ou de la jeunesse, celles-ci doivent être associées directement au parti unique.

Sur le plan des institutions, de nouveaux principes politiques inspirés par la Vème République se mettent en place, qui inaugurent un cycle constitutionnel où la proclamation affichée de l'universalisme des mœurs politiques avec la promotion et la protection des droits et libertés, la séparation des pouvoirs est contrebalancée par la toute-puissance du chef de l'État. Celui-ci ne laisse qu'une portion congrue aux contre-pouvoirs, faisant croire que les sociétés politiques africaines ont toujours été réfractaires à toute alternance et que le chef de l'État, dont les pouvoirs débordent les limites de sa fonction, serait la meilleure représentation africaine de la figure du chef. Le suffrage universel ne joue plus qu'une fonction de plébiscite pour les prérogatives d'un parlement transformé en chambre d'enregistrement des volontés d'en haut. Voici venu le temps d'une nouvelle conception du droit. La loi n'est plus suspendue à l'idée de justice, d'égalité, mais à celle de la volonté du chef. Sous couvert de lutter contre la sédition, la liberté d'expression est mise sous séquestre ; commence alors le cycle des constitutions taillées sur mesure dont la valeur est acquise sur le « marché » constitutionnel du commerce juridique grâce à des spécialistes européens⁴³ qui apportent une caution de respectabilité et de dignité suffisantes à des processus politiques de fait.

Cela dit, le Thermidor n'abroge ni les conquêtes de l'indépendance, ni ses mots d'ordre mais les fait passer des mains de ceux qui les avaient portés et défendus à ceux qui en sont désormais les pourfendeurs. Or, il se trouve que ce sont exactement les mains des mêmes personnes. Il en résulte une confusion qui ne peut se résoudre que dans l'autocratisation du régime d'où émerge la figure du Père de la nation comme père de chacun et chef de tous, qui maintient ces conquêtes non seulement contre ses adversaires d'hier, mais aussi contre le mécontentement du mouvement social dont il écrase les leaders suivant un modèle qui irrigue toute la société et sévit à l'intérieur de chaque clan politique, de chaque faction régionale, à l'intérieur de chaque ethnie, dans les départements administratifs ou à l'université. Parce que l'homogénéité politique du peuple d'avant l'indépendance contraste avec les différentes strates sociales qui le composent et qui font spontanément leur apparition et de façon particulièrement nette après l'indépendance, le père de la nation pourra ainsi s'appuyer sur ces strates et en promouvoir les représentants qui entrent par la même occasion dans cette nouvelle aristocratie qui entoure le chef. C'est un régime de petits chefs sur lesquels le Père de la nation vient s'appuyer pour devenir leur chef à tous afin d'assurer adoubement et couronnement à chacun d'entre eux.

La notion de bonapartisme vient à point nommé pour étayer cette tournure inévitable qui ne peut pas être pensée uniquement en termes de dérive mais comme l'apogée du processus thermidorien qui absorbe toutes les

⁴² Harris Memel-Foté, « Des ancêtres fondateurs aux Pères de la nation : introduction à une anthropologie de la démocratie », intervention à la *XIII^e Conférence Marc-Bloch*, 18 juin 1991.

⁴³ Yves A. Fauré, « Les constitutions et l'exercice du pouvoir en Afrique noire. Pour une lecture différente des Textes », *Politique Africaine*, janvier 1981, p. 37.

contradictions de l'indépendance dans l'unité de toutes les factions politiques autour du chef comme figure centrale. Une absorption qui a pour nom « l'union nationale » et qui prend le parti unique pour son organisation politique. À partir de 1963, aucun pays ne semble être épargné par cette dérive dont l'issue est concentrée dans la devise suivante, pour la Côte d'Ivoire : « un seul parti, un seul peuple, avec un seul chef : le Président Houphouët-Boigny⁴⁴ ».

Le Bloc hégémonique du pouvoir thermidorien

L'engouement pour la pensée d'Antonio Gramsci au cours des années 1970 a aidé à mieux comprendre les mécanismes de domination dans les pays à capitalisme développé. Aucun des concepts de Gramsci, et particulièrement ceux de bloc de pouvoir et d'hégémonie, n'a pourtant été étendu aux sociétés africaines jusqu'aux apports de Jean-François Bayart⁴⁵ et de Robert Fatton Jr.⁴⁶ à qui l'on doit d'avoir réparé cette anomalie. Il existe une pertinence à saisir les rapports entre sociétés et pouvoirs dans les États post-coloniaux à partir des concepts de Gramsci. Cela permet de visualiser les disparités générées par la pénétration inégale du capital colonial, lesquelles ont donné naissance à une inégalité dans le développement économique sur laquelle s'est greffé historiquement son versant politique. C'est de cette manière que s'est formé le bloc du pouvoir colonial qui a survécu aux indépendances. L'accumulation du pouvoir et des richesses, au sein des élites, est redevable de ce lien organique fondé sur les dynamiques du dehors, qui tend à cimenter le champ occidentalo-africain⁴⁷ qui se reproduit à travers ce que nous appelons « le bloc hégémonique post-indépendance » sur des « filières de socialisation communes de caractère universitaire, militaire, confrérique, et aussi des échanges matrimoniaux⁴⁸ ».

Le concept de *Bloc hégémonique* ouvre l'accès à l'intimité des relations concrètes entre les réseaux français et les élites politiques africaines et permet d'appréhender le sens de l'extraversion comme « ressource matérielle et politique exploitée par les acteurs dans le cadre des conflits sociaux qui les opposent⁴⁹ ». Grâce à l'indépendance, la domination n'a plus besoin de la présence du principal bénéficiaire. Son absence ne rompt en rien l'unité de la domination. Cela tient à la séparation des instances de la domination en économique d'un côté, et politique de l'autre. L'instance politique se retrouve, de son côté, au cœur de négociations entre groupes locaux, et la forme que revêt le pouvoir se stabilise autour d'une structure interne qui copie et prolonge le bloc de pouvoir initial. C'est dans la dialectique d'un bloc de domination structuré, d'un côté autour de la fraction hégémonique – absente – et de l'autre, autour de *l'autonomie relative* et de *la soumission réelle* des fractions locales, que se structure le pouvoir post-indépendance. Le marché politique existe parce que les fractions locales sont libres. D'une part, parce qu'ils sont statutairement dans le lieu d'exercice du pouvoir, ils en sont les gérants immédiats et, d'autre part, parce que l'indépendance leur a offert de réelles marges de manœuvre. De la distinction entre souveraineté formelle et soumission réelle jaillit le constat que les rapports de domination qui structurent le bloc hégémonique post-indépendance ne nécessite pas l'intervention de niveaux idéologiques. Ce qui permet d'expliquer pourquoi les tonitruances des régimes « marxistes-léninistes » du Congo ou du Bénin n'ont jamais eu d'influence dans le champ réel de la domination.

Proclamer donc son anti-impérialisme ou afficher ses convictions anticomunistes ne modifie rien à la gestion thermidorienne d'un pouvoir qui s'est inséré dans l'ordre mondial en empruntant aux deux systèmes sortis concurrentiellement dominants après la Seconde Guerre mondiale : le système soviétique avec le parti unique, et le système occidental dont il est l'appendice économique à travers le relais monétaire du Franc CFA et les plans de développement soumis aux mêmes logiques d'orthodoxie financière. Raison pour laquelle, le chef de l'État n'est Père de la nation qu'en tant qu'il est le garant de l'ancienne propriété coloniale, privée et publique. Défendre les intérêts de l'ancienne métropole, en les protégeant soigneusement de toute collision nationaliste, participe de la fonction

⁴⁴ Thibault Simonet, « Les composantes du pouvoir de Félix Houphouët-Boigny...», *op. cit.* p. 420. La formule fera date puisqu'elle sera reprise un peu partout sur le continent et notamment au Congo et au Zaïre.

⁴⁵ Jean-François Bayart, *L'État en Afrique, la politique du ventre*, Paris, Fayard, Paris, 1989, p. 227- 254.

⁴⁶ Robert Fatton Jr, *Predatory Rule : State and Civil Society in Africa*, Boulder: Lynne Rienner Publishers, 1992.

⁴⁷ Jean-François Bayart, *La politique africaine de François Mitterrand*, Karthala, Paris, 1984, p. 140.

⁴⁸ Jean-François Bayart, *L'État en Afrique*, *op.cit.*, p. 247.

⁴⁹ *Ibid.*, p. 245.

d'affirmation du pouvoir qui peut ainsi se stabiliser sous la protection de l'ancienne puissance coloniale. De cette stabilisation dépend le positionnement des dirigeants au sein du Bloc de pouvoir occidental-africain.

Le bloc historique franco-africain se matérialise notamment à travers les relations concrètes qui se sont tissées entre les élites politiques africaines et les réseaux occidentaux, et particulièrement français. Relations dont la symbiose des intérêts est si grande que l'on est en droit de considérer ces relations « comme relevant moins de ce qu'on appelle par commodité le “pré-carré”, où l'ancienne métropole n'aurait jamais cessé de développer une politique néocoloniale, que d'un processus d'internalisation par lequel l'État français, depuis sa reconstruction au lendemain de la Libération et, surtout, depuis l'avènement de la Vème république, s'est progressivement métamorphosé en État franco-africain⁵⁰ ».

Résolument établi après la Seconde Guerre mondiale, le système franco-africain est une affaire éminemment gaulliste qui s'est épanoui dans le sillage des indépendances. « On voit, par conséquent, assez bien qu'en des domaines essentiels, économiques, énergétiques, géostratégiques, les indépendances de ses ex-colonies africaines comblèrent assez bien l'aspiration d'une France moyenne à redevenir une grande puissance. C'est ce que l'on a voulu suggérer en disant qu'une partie de l'Afrique noire était devenue régaliennes dans le fonctionnement de l'État français sous la Ve République, même si cela s'était largement mis en place depuis l'époque de la France libre. Cependant, si l'on peut aller jusqu'à parler d'État franco-africain, c'est bien sûr pour donner sa pleine mesure à cette dimension régaliennes, mais c'est aussi pour indiquer que les partenaires africains y ont pris une part tout à fait essentielle, plus précisément qu'un certain nombre de chefs d'États africains francophones en ont été des figures ou des acteurs de tout premier plan⁵¹ ». Régaliennes, les affaires franco-africaines échappent, dès lors, aux instances délibératives de la République française car elles sont du ressort étroit de l'exécutif⁵². La souveraineté de l'État franco-africain exige que les régimes africains soient eux-mêmes stabilisés grâce à l'inamovibilité des dirigeants africains, le renforcement de l'armée, le contrôle de la monnaie et des dépenses de fonctionnement des nouveaux États par le truchement de l'aide bilatérale... Ce contexte d'asymétrie totale où se chevauchent intérêts privés des dirigeants et intérêts d'État favorise la référence à un ordre structuré suivant le mode familial qui devient le noyau primaire de regroupement, le centre de solidarité et le gage d'une fidélité sans faille. « Tout se passe, rappelle Jean-Marc Ela, comme si les relations entre la France et l'Afrique étaient une affaire de famille⁵³ ». Ali Bongo se présente comme l'interlocuteur de Pierre Pasqua, le fils de Charles qui, de son côté « n'a pas dédaigné faire des affaires en partenariat avec Jean-Christophe Mitterrand⁵⁴ ». L'État franco-africain relève d'une structure étatique-lignagère où les chefs d'État africains s'installent en parrain au sein d'un réseau qui irrigue tout à la fois l'État et le champ lignager avec ses connexions villageoises et maraboutiques.

PROSPERITES : UN THERMIDOR A PERTE DE VUE

Historiquement, le 9 thermidor fut justifié par la nécessité de sortir de la Terreur. Mais comment sortir du thermidor, surtout dans le cas des Indépendances ? Sinon en le perpétuant. Telle est la leçon que l'on retient de l'échec des Conférences nationales et du réaménagement actuel du pouvoir autour de l'arrivée des enfants des « Pères de la nation » à la tête de l'État.

Conférences nationales, l'impossible démocratisation

⁵⁰ Jean-Pierre Dozon, “L'État franco-africain”, *Les Temps modernes* (Afrique du Monde), Paris, août-nov. 2002, n° 620-621, p. 265.

⁵¹ Jean-Pierre Dozon, « L'État français contemporain et son double, l'État franco-africain », *Les Cahiers du Centre de Recherches Historiques* [En ligne], 30 | 2002, mis en ligne le 22 novembre 2008, consulté le 30 avril 2019. URL : <http://journals.openedition.org/crrh/432>.

⁵² Voir à cet effet, Jean-François Bayart, *La politique africaine de François Mitterrand*, *op.cit.*

⁵³ Jean-Marc Ela, *Innovations sociales et renaissance de l'Afrique Noire*, Paris, L'Harmattan, 1998, p. 265.

⁵⁴ Jean-François Bayart, « ‘bis repetita’ : la politique africaine de François Mitterrand de 1989 à 1995 », in Cohen Samy (dir.), *Mitterrand et la sortie de la guerre froide*, Paris, PUF, 1998, p. 281.

La poussée des revendications démocratiques dans les années 1990 à la suite de la chute du Bloc soviétique et la fin de la bipolarité Est-Ouest conjuguée aux restrictions disciplinaires de la dette et des ajustements structurels, ont rendu caduque la gouvernance sur le mode thermidorien des États africains. Dans un contexte de « fin de l'histoire » chère à Francis Fukuyama et d'ouverture sur « l'avenir radieux » du néolibéralisme dans le monde, la nécessité s'est imposée de réformer l'État en Afrique. Les mouvements sociaux et les courants alternatifs ont saisi cette occasion pour s'engouffrer dans la brèche ouverte par le discours de La Baule de François Mitterrand lors de la 16^e Conférence des chefs d'État de France et d'Afrique. C'est ainsi qu'a germé l'idée des Conférences nationales, vastes États généraux, dans lesquels huit États africains se sont engagés pour tenter de trouver des solutions à la sortie du monopartisme.

Le Bénin a été le premier à emprunter cette voie suivie, dans l'ordre, par le Gabon, le Congo-Brazzaville, le Mali, le Togo, le Niger, le Zaïre et Tchad. Conçue comme un passage institutionnel vers la transition démocratique, pacifique, la Conférence nationale a souvent été dirigée par une personnalité morale reconnue de la société. Les prélats catholiques ont souvent été sollicités pour en prendre la direction comme au Bénin, au Gabon, au Congo et au Zaïre. Deux tendances se sont immédiatement manifestées en Afrique francophone subsaharienne. D'un côté, les pays qui ont consenti à organiser des Conférences nationales et de l'autre, ceux dont les autocrates assiégés ont résisté à la pression populaire pour ne pas avoir à subir les conséquences des décisions de ces instances. Dans un climat de grandes tensions politiques et d'émotion purgative des passions, nombre d'entre elles se sont proclamées souveraines et ont abouti à la réécriture de nouvelles Constitutions. Tout en conservant le président de la République, les Conférences nationales ont permis la formation de nouveaux gouvernements dirigés par des Premiers ministres, technocrates, anciens fonctionnaires des organisations internationales, qui ont eu pour tâche de redresser des économies exsangues.

Si ce processus a donné lieu à des élections fiables, bien encadrées par les organisations non gouvernementales et une société civile en éveil, le bilan de cette poussée démocratique n'a pas abouti, en revanche, à une réinvention de la gestion collective du pouvoir puisque les anciens dictateurs décriés sont revenus, quelquefois plus forts (Denis Sassou-Nguesso) à la suite de conflits meurtriers ou de guerres civiles, sinon jamais partis (Omar Bongo). Et pour les nouveaux acteurs entrés en lice, souvent à la suite d'une épopée militaire (Laurent-Désiré Kabila), ou d'une alternance en bonne et due forme (Abdoulaye Wade), le débouché a été la perpétuation de manière plus feutrée du mode de gestion et de gouvernance précédent. Preuve des difficultés que posent le remaniement de l'image du Père fondateur et la levée des inhibitions pour sortir, par le haut, des régimes structurés par l'autoritarisme et la providentialité des « big men ». Le processus ouvert par les Conférences ayant subi un cran d'arrêt, les régimes vieillissent sans renouveler leur personnel et lorsqu'intervient un renouvellement de l'exécutif, celui-ci s'impose sans lien avec des élections démocratiques. Il n'est pas étonnant, dans ce cas, que les partis uniques des années 1980 restent encore dominants sur l'échiquier national et que les enfants du Père de la nation en reprennent l'héritage politique. La mort brutale de Joseph-Désiré Kabila et l'élévation de son fils à la magistrature suprême viennent en effet éclairer cette tendance.

Successions : la nouvelle querelle du Filioque

Jusqu'à une date encore récente, la succession au Père de la nation ne se posait qu'en termes de « parricide », de meurtre cédipien du père, concerté sous la forme d'un complot. Il appert toutefois que « le parricide est aussi un régicide, c'est-à-dire le plus infâme des criminels : celui qui, en assassinant le roi, met en péril la patrie toute entière. Le parricide est donc le pire des crimes, car il est l'équivalent d'une mise à mort de l'origine patriarcale des sociétés, d'un effacement des traces et donc d'une dislocation du corps de la nation⁵⁵ ». Ainsi, pour que la mise à mort du père, fût-il autoritaire, ne soit pas assimilée à un simple régicide, il faut que le complot se prévale de la légitimité du tyrannicide. Il faut que le père soit présenté en être monstrueux dont l'élimination ne relève plus de la pusillanimité d'un individu solitaire, emporté par un instant de folie, mais d'un acte collectif qui cherche à rétablir la « Loi »

⁵⁵ Elisabeth Roudinesco, « Freud et le régicide : éléments d'une réflexion », *Revue germanique internationale*, 14 | 2000, 113-126. En ligne depuis le 30 août 2011, consulté le 19 décembre 2020. URL : <http://journals.openedition.org/rgi/809>.

bafouée, d'où l'ambiance de conspiration qui entoure toujours le parricide. En se changeant en tyrannicide, la conspiration incarne une nouvelle rationalité qui a pour objet d'assurer la rédemption du groupe par la mise à mort du père-tyran. Ce n'est pas sans rappeler le meurtre du père de la horde primitive que Freud a développé dans *Totem et tabou* et que l'on peut résumer comme suit : « Un jour, les fils de la tribu, en rébellion contre le père, mirent fin au règne de la horde sauvage. Dans un acte de violence collective, ils le tuèrent et mangèrent son cadavre. Cependant, après le meurtre, ils éprouvèrent du repentir, renieront leur forfait, puis inventèrent un nouvel ordre social en instaurant simultanément l'exogamie (ou renoncement à la possession des femmes du clan du totem) et le totémisme, fondé sur l'interdit du meurtre du substitut du père (le totem)⁵⁶ ». Le repentir des fils remplaçant la réprobation du parricide par la peur d'être évincés à leur tour de manière violente, signale ainsi que ce meurtre initial ne doit pas donner lieu à une succession d'autres meurtres. Pour ce faire, la coalition des « fils conjurés » doit instituer une loi qui opère la mutation de la tyrannie originelle du père en une culture politique où l'obligation ne supporte plus d'exception; la loi s'imposant de la même façon à tous, à l'homme fort comme à ses obligés. Cette universalité de la loi que les Conférences nationales ont été incapables d'instituer, pose de nouveau la question de la succession, non plus en termes d'alternance mais une fois de plus en termes de filiation.

C'est à la fin des années 1990 que cette préoccupation est apparue comme exigence de survie thermidorienne pour les régimes africains. Elle a pris la tournure d'un questionnement théologico-politique que l'on peut formuler de la manière suivante : comment procéder du père de la nation ? Cette question, par sa nature même, renvoie à la querelle du Filioque connue pour avoir été, après le concile de Nicée en 325 de notre ère, à l'origine du clivage du monde chrétien entre les Églises byzantine et romaine. L'épreuve soumise au chapitre dans cette querelle tournait autour du dogme de la consubstantialité du Père et du Fils, et notamment de la place du fils, Jésus-Christ, dans la Trinité, ramenant aux interrogations suivantes : de qui procède l'Esprit-Saint ? Procède-t-il du père et du fils comme essence unique ou du père seul ? Le caractère irréconciliable des positions s'est soldé à la longue par deux branches de la chrétienté : l'Église d'Orient pour laquelle l'Esprit vient du père et du père seul en tant que principe sans origine, et l'Église romaine qui a fait de l'Esprit une émanation du Père et du Fils comme l'a adopté le *Credo* de l'Église catholique.

C'est en des termes similaires que se pose la question de la succession au Père de la Nation. À savoir que, jusqu'à la fin des années 1980, le pouvoir ou plus exactement l'esprit du pouvoir procédait du Père de la nation par les canaux du parti unique, son émanation. La possibilité était ainsi laissée aux membres du parti unique, fils naturels du Père, d'accéder sinon de prétendre au pouvoir. Mais dès que le parti unique disparaît, toute procession du pouvoir ne peut venir que directement du Père. Après le tumulte des Conférences nationales, il est apparu qu'il n'y a pas meilleure procession que celle, naturelle, des enfants agnatiques, seuls garants de la perpétuation du pouvoir du Père, là où les fils putatifs pouvaient opérer un parricide a posteriori ou se lancer, comme dans l'exemple de la Côte d'Ivoire, dans un fratricide généralisé. Inauguré par le Togo, l'exemple a vite été suivi par le Gabon et la République démocratique du Congo et continue à faire des émules. Et ce d'autant mieux que se trouve résolue par la même occasion la question des opposants au père de la nation, réhabilités à travers leurs enfants, désormais associés au pouvoir. La réconciliation des enfants est donc la forme que prend la perpétuation de la logique thermidorienne à travers la possibilité qu'elle offre de passation du pouvoir d'une fraction thermidorienne à une autre. À l'instar de Joseph Kabila, fils de Laurent-Désiré, qui s'est réconcilié avec Félix Tshisekedi, fils d'Etienne, au nom de l'opposition de leurs parents au maréchal Mobutu. Telle est la voie par laquelle se perpétue la figure du Père de la nation devenue, grâce aux fils, extensible à une vaste famille où les oppositions antérieures viennent régénérer un ordre thermidorien qui n'a plus besoin de parti unique mais d'une aristocratie des enfants susceptible d'en prolonger l'esprit.

Un thermidor qui n'en finit pas

Lors de leur prestation de serment respective, suite au coup d'état constitutionnel qui leur a permis de briguer un troisième mandat, les Présidents Alassane Ouattara de la Côte d'Ivoire et Alpha Condé de la Guinée ont « honoré du

⁵⁶ *Ibid.*

surnom *d'empereur* du continent l'homme fort de Brazzaville, Denis Sassou-Nguesso, au pouvoir depuis 37 ans. Un hommage inattendu, mais qui s'explique peut-être par le passage en force, pour un troisième mandat, de ces dirigeants⁵⁷ ». Voilà en quels termes *Libération* rapporte le tribut que les deux Présidents semblent avoir payé à leur inspirateur. Hommage pour le moins étrange d'où sourdait une pointe de jalouse à peine voilée sinon une réelle admiration qui révélait clairement l'horizon de leur révérence. Bien que le titre *d'empereur* ne soit plus de mise depuis les frasques de Bokassa, son statut n'est pas moins convoité (tout comme celui de Président à vie que le même Bokassa avait initié) même à titre honorifique ou en guise de surnom. À l'image du Bonaparte qu'ils rêvent tous d'être. C'est que le récit national thermidorien est un récit sans peuple où l'essentiel, déjà advenu, est assimilé à l'anabase politique d'un homme providentiel en Père de la nation voire à son épopée familiale où même le désastre annoncé est brandi comme un principe de légitimation. Il y a donc thermidor là où l'indépendance a donné lieu à une politique du choix unique qui a entraîné dans le rejet de l'alternative celui la démocratie.

Comme régime de subjectivation, la logique thermidorienne perpétue la mémoire d'un passé qui ne passe pas, en réécrivant constamment l'Histoire à l'aune du dernier homme fort entré en lice. Incapable d'inventer le futur, celui-ci réinvente le présent en le bloquant sur le passé. C'est à ce titre que Thermidor est un régime d'historicité dont le principe est de soumettre le passé à un présent d'autant plus présent que tout est joué d'avance et qu'il n'y a rien à faire sinon combler les évidences par les portraits du nouveau venu. Il en va ainsi comme de l'inflation constitutionnelle qui, sous le couvert rhétorique de la souveraineté, renouvelle sans discontinuer l'Acte fondamental des origines, avec le même contenu juridique, pour le compte des nouveaux hommes forts. Ainsi les constitutions thermidoraines, ne requérant leur légitimité que comme actes de civilité internationale, n'ont besoin ni de délibération, ni d'adhésion interne car sur ce plan, seule prévaut l'unanimité qui impose, à cause de la catastrophe que la politique thermidorienne génère elle-même, que nous soyons tenus de penser la même chose. Et c'est cet attachement obstiné à une même absurdité qui valide les procédures d'un État d'exception dont la survie ne tient que d'avoir sacrifié la puissance révolutionnaire de son indépendance au pouvoir exécutif de son thermidor.

L'AUTEUR

Patrice Yengo est anthropologue. Chercheur associé à l'Institut des mondes africains de l'EHESS et membre de l'Équipe « Manuscrits francophones » de l'Institut des textes et manuscrits modernes (ITEM), il est le fondateur de la revue *Rupture-Solidarité* (Paris, Karthala). *Les mutations sorcières dans le Bassin du Congo. Du ventre et de sa politique*, paru aux éditions Karthala en 2016, est son dernier ouvrage.

⁵⁷ « Sassou-Nguesso, l'inamovible président du Congo sacré "empereur" par ses homologues ivoirien et guinéen », *Libération* du 21 décembre 2020.